Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_11-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
13 Février 2026
Date d'affichage
13 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme MOQUET Louise, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : M. LE GARGASSON Gwénaël à M. MOQUET Alban, Mme ALLAIN Aurore à M. LARCIN Ronan, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme MOQUET Louise

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-01-11 – Déclassement du domaine public d'une partie du parking situé rue Ty Bonaparte, parcelles ZY33 et ZY42

Par délibération en date du 17 décembre 2025, le conseil municipal a décidé, d'une part, d'engager une procédure de déclassement du parking situé rue Ty Bonaparte, sur les parcelles ZY 33 et ZY 42, sur une surface d'environ 550 m² ; d'autre part, de prescrire l'ouverture d'une enquête publique, en cohérence avec les règles définies à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

M. le Maire détaille le projet de nouvelle organisation des lieux, joint à la présente délibération :

- Une emprise de 550 m² environ destinée à être vendue en terrain à bâtir (zonage Uc),
- Une emprise de 210 m² environ pour des places de parking afin notamment, si besoin, de faciliter l'accès à l'abribus situé en contrebas de la parcelle ZY 33.

Dans le respect de l'arrêté municipal en date du 19 décembre 2025, l'enquête publique s'est déroulée du 6 au 20 janvier 2026 et le commissaire enquêteur a assuré deux permanences, les 6 janvier, de 9h à 12h et le 20 janvier, de 14h à 17h. Dans son rapport remis le 22 janvier 2026 et transmis à l'ensemble du conseil municipal, le commissaire enquêteur note qu'il a « pu constater l'apparente désaffectation du parking (aucun véhicule stationné lors de ce constat) ». Il précise également que « la faible participation du public est à [son] sens liée à la nature même de l'enquête, peu d'habitants se sentant concernés par ce projet de déclassement dès lors qu'un second parking

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_11-DE

public peu usité est présent à proximité immédiate de celui objet de l'enquête, et à l'emprise limitée de ce déclassement, portant sur 550 m² environ ».

Dans ces conditions, M. le Maire propose à l'assemblée de constater la désaffectation de l'emprise de 550 m², puis de procéder à son déclassement, préalablement à sa vente.

Décision

Le conseil municipal,
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 ;
Vu l'avis favorable des commissions urbanisme, agriculture, développement durable, ainsi que travaux, voirie et vie des quartiers, réunies le 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : Constate la désaffectation de l'usage public de l'emprise de 550 m² environ, suivant le découpage parcellaire annexé à la présente décision ;

Article 2 : Procède à son déclassement du domaine public communal et décide de son incorporation au domaine privé de la commune ;

Article 3 : Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/02/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

